



Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le dix décembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Camille Farjon.

Sous la présidence de Madame Dominique FICTY, première adjointe.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, Mme Agnès HOSTIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Vincent FAURE
M. Christophe GUERINEAU
Mme Martine LOLL
M. Bruno SBRUGNERA

Procurations : M. Vincent FAURE à Mme Dominique FICTY
M. Christophe GUERINEAU à Mme Josée MEYER
Mme Martine LOLL à M. Thierry RICHARD

Secrétaire de séance : Mme Virginie JOUBREL

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22
<u>Date de convocation :</u>	<u>Date d'affichage du procès-verbal :</u>	
10 décembre 2020	Le	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

Les membres du Conseil Municipal sont accueillis par Madame Dominique FICTY première adjointe, Monsieur Vincent FAURE, Maire, étant empêché, qui leur souhaite la bienvenue en la salle Camille Farjon.

Madame Dominique FICTY procède à l'appel des conseillers.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Madame Dominique FICTY propose la candidature de Madame Virginie JOUBREL pour occuper la fonction de secrétaire de séance. Proposition acceptée à l'unanimité.

Madame Dominique FICTY demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2020.

M. GILLES demande si la somme de 10%, prévue au contrat de vente de l'Ecole Louis Gauthier a bien été versée par la SCI Cécile et si cette somme a été dépensée et comment.

Mme FICTY répond que cette somme a bien été versée et qu'elle est sous séquestre chez le notaire.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Madame Dominique FICTY propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Décision Modificative n°1 – Accepté à l'unanimité.

Délibération n°2020-083
Objet : Rapport annuel concession gaz
Rapporteur : Mme Dominique FICTY

Le rapporteur expose :

Comme chaque année, il est soumis au conseil municipal le rapport de la concession gaz. Le contrat de concession a été signé en 2002 pour une durée de 30 ans.

Tous les conseillers ont été rendu destinataire de ce rapport.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'Unanimité :

- **d'approuver** le rapport de la concession gaz pour l'exercice 2019.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Délibération n°2020-084
Objet : Convention avec la gendarmerie
Rapporteur : M. Pascal CROZET

Le rapporteur expose :

Afin de maintenir leurs capacités opérationnelles, les personnels de la gendarmerie doivent être en mesure de s'entraîner régulièrement.

La gendarmerie nous sollicite donc afin de pouvoir utiliser l'ancienne école primaire Louis Gauthier à cette fin.

La convention, dont tous les conseillers ont été rendus destinataires, serait établie pour une durée d'un an avec tacite reconduction et les locaux seraient mis gracieusement à disposition de la gendarmerie.

Le rapporteur entendu,

M. CROZET précise que ces entraînements ne seront pas « destructifs ».

Mme BALAGUER demande qu'il soit tenu compte des horaires d'entrée et de sortie de l'école pour les débuts et fins d'entraînements.

M. GILLES souhaite que les enfants des écoles soient associés à ces exercices.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'Unanimité :

- **d'approuver** la convention à intervenir avec la gendarmerie.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Délibération n°2020-085

Objet : Crèche « les Cigalous » - avance sur subvention

Rapporteur : Mme Virginie JOUBREL

Arrivée de Madame Agnès HOSTIN

Le rapporteur expose :

Chaque année, le Conseil Municipal octroie une subvention de fonctionnement de 100 000 € à la crèche associative « les Cigalous » après le vote du budget.

Un premier versement de 50% de cette subvention intervient début avril et le solde est versé en septembre.

Or, dans l'attente de la subvention municipale, l'association est dans l'obligation d'utiliser le découvert que lui permet sa banque, car les versements de la CAF notamment se font attendre.

Pour l'exercice 2020, le conseil avait décidé de verser 50% de la subvention allouée en 2019.

Pour l'exercice 2021, le rapporteur vous propose de renouveler cette avance de 50% sur subvention soit 50 000 € qui pourront être versés dès le mois de janvier 2021, en une ou deux fois, en fonction de la trésorerie de la commune et des besoins en trésorerie de la crèche.

Le rapporteur entendu,

Mme BALAGUER s'enquiert de la rentabilité et de la pérennité de la crèche, notamment avec la MAM et la création d'une micro-crèche privée à compter de juin 2021.

Mme FICTY répond qu'elle est peu rentable, comme toute crèche mise à disposition par les collectivités. La question du devenir de la crèche sera posée lors de la rencontre avec la directrice de la structure « les Cigalous ».

M. GILLES demande si la création de la micro-crèche ne va pas entraîner un transfert d'enfant entre la crèche « les Cigalous » et la micro-crèche.

Mme FICTY répond qu'elle ne dispose pas de la réponse, les parents ayant le libre choix de la structure.

M. GILLES sollicite la création d'une commission chargée de travailler sur l'évolution du nombre d'enfants sur 5 ans ou 10 ans.

Mme JOUBREL précise que ce travail peut être fait dans le cadre de la commission enfance.

M. TROMBETTA indique une expérience en maternelle avec une variation significative de l'effectif du juin à septembre. Il lui paraît difficile d'évaluer la variation du nombre d'enfants sur une période aussi importante.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'Unanimité :

- **d'approuver** le versement à la crèche « les Cigalous » d'un acompte de 50% de la subvention allouée en 2020 soit 50 000 euros dès le mois de janvier 2021, en une ou deux fois, en fonction de la trésorerie de la commune et des besoins en trésorerie de la crèche.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Règlement du Marché Hebdomadaire
Rapporteur : M. David VALLEE

Le règlement qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 a été travaillé lors de plusieurs commissions comprenant les élus municipaux ainsi que les syndicats des commerçants non sédentaires.

M. VALLEE précise que le but premier du travail effectué par la commission est de développer le marché avec un règlement convenable et en toute sécurité.

La propreté du marché est un objectif fixé pour 2021, avec notamment des points de dépôt des déchets pour les forains. Il y aura 5 points de dépôt de déchets pour l'ensemble des forains du marché.

Délibération n°2020-086
Objet : Décision modificative
Rapporteur : Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

Le rapporteur propose au conseil municipal la décision modificative n°1 suivante qui ne modifie pas le volume global des dépenses de la section de fonctionnement :

Section de fonctionnement

Chapitre / Article	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général 6226 Honoraires	- 3 390,09	
012 Charges de personnel et frais assimilés 64131 Rémunérations	+ 3 390,09	

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'Unanimité :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 telle que présentée.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Questions diverses

M. GILLES souhaite poser des questions.

Mme FICTY lui rappelle le règlement voté par le conseil municipal lors de sa séance du 25 novembre, qui précise que les questions doivent être posées par mail. Elle accepte néanmoins que M. GILLES pose ses questions.

M. GILLES demande à ce que le journaliste de « LA TRIBUNE » soit également invité aux séances du Conseil Municipal.

Il souhaite savoir si la commune a eu l'accord de tous les propriétaires pour l'acquisition des terrains de la maison de retraite.

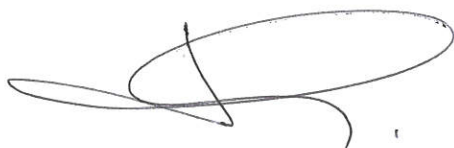
Réponse négative lui est donnée, l'accord d'un propriétaire pour une petite bande de terrain restant à obtenir.

Mme FICTY donne des informations sur le bus itinérant France SERVICES de la communauté de communes. Il sera à Sainte-Cécile-les-Vignes le lundi matin et à Lagade-Paréol le lundi après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Dominique FICTY lève la séance à 19h28.

La secrétaire de séance

Virginie JOUBREL



La première adjointe

Dominique FICTY

